

PRÉSIDENCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATIONCONSEIL
D'ADMINISTRATION
DUCampus du Solbosch
Avenue F.D. Roosevelt 50 - CP130
B-1050 Bruxelles
T +32 (0)2 650 23 15-22
F +32 (0)2 650 35 94
RPM Bruxelles 0407 626 464

10 MAI 2010

Concerne : point I.4.
de l'ordre du jour.

JLVH/nc/8590

Bruxelles, le 10 mai 2010.

N° 223

***Paysage universitaire de la Communauté Française – Interpellation du
Gouvernement de la Communauté Française et des partis politiques qui le constituent
par le Conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles***

Le décret du 31 mars 2004 définissant l'Enseignement supérieur et favorisant son intégration dans l'espace européen encourageait les universités à se regrouper en trois académies organisées autour d'une université dite « complète ».

Dans cet esprit ont été constituées l'Académie de Wallonie Europe (Université de Liège et Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux), l'Académie de Louvain (Université Catholique de Louvain, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, Facultés Universitaires Catholiques de Mons, Facultés Universitaires Saint-Louis à Bruxelles) et l'Académie Wallonie-Bruxelles (Université de Mons-Hainaut, Faculté Polytechnique de Mons et Université Libre de Bruxelles).

Les académies ont évolué vers la fusion des universités en leur sein : Liège et Gembloux ont fusionné. L'Académie Louvain est en voie de fusion. Pour ce qui concerne l'Académie Wallonie-Bruxelles, l'Université de Mons-Hainaut et la Faculté Polytechnique de Mons ont fusionné et constitué l'Université de Mons.

Dans la suite des tables rondes organisées par le Ministre Marcourt sur le paysage de l'Enseignement supérieur en Communauté française, l'orientation future de l'Académie Wallonie-Bruxelles, la seule dont les universités constituantes n'auront pas totalement fusionné, est l'objet de deux propositions contradictoires :

- 1) *Se prévalant de la logique des bassins géographiques, la proposition de l'Université de Mons vise au démantèlement de l'Académie de Bruxelles-Wallonie et à la constitution de deux pôles géographiques d'enseignement supérieur : à Mons, les hautes écoles non-confessionnelles (et éventuellement catholiques) du Hainaut regroupées autour de l'Université de Mons ; à Bruxelles, les Hautes Ecoles non confessionnelles de la Région de Bruxelles-Capitale regroupées autour de l'Université Libre de Bruxelles. Ces deux pôles pourraient collaborer sur le plan de la recherche dans le cadre d'une « confédération ».*

/..



- 2) *la proposition de l'Université Libre de Bruxelles s'inscrit dans la continuité du décret de 2004 et dans la logique des réseaux d'enseignement en analogie avec l'évolution de l'académie Louvain. Elle soutient le maintien de l'Académie Wallonie-Bruxelles. Celle-ci s'ouvrirait aux Hautes Ecoles non confessionnelles du Hainaut et de Bruxelles pour assurer, en partenariat avec l'Université de Mons, une offre d'enseignement de proximité et des centres de recherche d'excellence répartis équitablement dans le triangle Bruxelles-Charleroi-Mons.*

Il reviendra au Gouvernement de la Communauté française d'arbitrer. Le Conseil d'administration demande solennellement, aujourd'hui, aux partis qui constituent le gouvernement de se prononcer clairement en la matière : le maintien des trois académies ou bien l'éclatement de l'Académie Wallonie-Bruxelles pour constituer quatre pôles comprenant la création d'un pôle montois indépendant.

Le Conseil d'administration de l'ULB ne comprendrait pas que deux logiques opposées coexistent dans le paysage universitaire de la Communauté Wallonie-Bruxelles : une logique de réseaux permettant à l'Académie Louvain d'être présente à Mons et à Bruxelles et une logique géographique rejetant l'ULB de la Wallonie.

Le Conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles a un besoin urgent d'une réponse claire pour définir sa stratégie à l'égard de sa collaboration avec l'Université de Mons et avec les Hautes Ecoles de Bruxelles et de Hainaut et de son implication dans le développement social et économique de la Région wallonne, en particulier à Charleroi.